

Action 5 : Aide à l'acquisition de petit matériel pour une gestion différenciée des espaces verts

Contexte et objectifs des actions

Le service espaces verts de la commune entretient 57 ha d'espaces publics, ce qui représente une surface importante pour une petite équipe. En 2009, la commune adhère à la [Charte Terre Saine, votre commune sans pesticides](#) et inscrit la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts dans le plan d'action de l'Agenda 21 communal. En 2012, après 3 ans de déploiement du plan de gestion différenciée, la commune obtient le label 3 papillons signifiant que moins de 5% des espaces verts de la communes sont traités par des produits phytosanitaires. La suppression de l'utilisation des pesticides est alors l'objectif à atteindre. Cela s'inscrit également dans une volonté de la commune d'anticiper la réglementation nationale sur les pesticides qui interdit l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces verts, les forêts, les voiries (dont trottoirs) et les promenades (chemins de randonnées, allées de parcs...) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Conformément à cet engagement, une révision du plan de gestion différenciée des espaces verts a été réalisée en 2013 par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

L'aide à l'acquisition de matériel proposée dans le cadre du dispositif a pour objectif d'accompagner la mise en oeuvre de cette gestion différenciée.

Partenaires

- Autres communes engagées dans des démarches zéro pesticide pour l'apport de conseil sur le choix du matériel.

Mise en œuvre des actions

Acquisition de matériel :

Le matériel a été acheté en 2015-2016 dans le cadre du dispositif TVB.

Le choix des outils a été étudié notamment en regardant et en échangeant avec d'autres collectivités proches engagées dans des démarches de gestion différenciée.

La commune a ainsi acquis (*ou est en train d'acquérir*) :

- Dans le cadre du dispositif TVB-communes :
 - 1 binette : outil utilisé dans le cimetière principalement (le travail manuel étant assez pénible),
 - 1 désherbeur alternatif : utilisé pour les zones calcaires et sablonneuses,
 - Des brosses métalliques rotatives pour appareil conducteurs : utilisées pour le désherber les surfaces telles que les trottoirs sur l'ensemble de la commune.
 - 2 réciprocaturs : utilisés pour délimiter les bords de chemins.
- Dans le cadre d'un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne :
 - 3 désherbeurs thermiques (3000 euros) : utilisés sur l'ensemble de la commune.

Calendrier :

- 2015 : formation et sensibilisation
- 2015-2016-2017 : achat de matériel

Actions complémentaires réalisées s'inscrivant dans une démarche zéro pesticide (hors dispositif régional d'accompagnement TVB)

- Formation et sensibilisation :

Les agents ont assisté à une journée d'échange organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sur la gestion différenciée afin d'accompagner ce changement des pratiques qui implique la mise en place de nouvelles méthodes de travail dans leur quotidien. Des élus ont également participé à cette formation afin d'être en mesure d'appuyer les agents dans ces changements et de les soutenir dans cette démarche vis-à-vis des habitants ; ce soutien est essentiel car ces sont bien les agents qui se trouvent en première ligne des retours parfois mécontent d'habitants (« c'est sale devant chez moi »). Des actions de sensibilisation des habitants ont été réalisées afin de les amener à utiliser des méthodes alternatives aux pesticides dans leurs jardins.

○ Nouvelles pratiques

La mise en place d'une gestion différenciée s'accompagne de changements de pratiques (diminution de la fréquence des tontes par exemple) mais également de choix de conception différents (paillage, utilisation de plante couvre-sol, choix d'espèces rustiques et plus de vivaces...).

Pour la gestion du cimetière, espace où la sensibilité des habitants est la plus forte vis-à-vis de l'entretien, les changements de pratiques se font en douceur. Un test de végétalisation avec des plantes couvre-sol est actuellement mis en place sur 3 allées depuis octobre 2016.

Actions de communication

Il n'y a pas eu d'action de communication sur l'action d'achat de matériel en lui-même.

La commune a en revanche intégré l'importance de l'information et de la sensibilisation des habitants pour faire accepter ces changements dans l'entretien des espaces verts.

Plusieurs outils de communication ont été mis en place (actions réalisées en dehors du cadre d'actions du dispositif régional d'accompagnement TVB) :

- Implantation de panneaux sur des secteurs en gestion différenciée,
- Support papier A3 réalisé par la commune en interne pour les agents afin que ces derniers puissent avoir des explications à apporter aux habitants en réponse à leurs interrogations ainsi que la possibilité de leur laisser ce support. [Consulter ce document.](#)

Perspectives

La commune souhaiterait mettre en place des échanges d'expérience avec d'autres communes qui rencontrent les mêmes problématiques dans le cadre de la mise en place d'une démarche zéro pesticide. Deux volets sont donc à l'étude pour 2017 : **journée d'échanges entre élus** (comment agir face aux retours négatifs des habitants ?, etc.) **et journée d'échanges entre agents.**

Ceci permettrait aux élus et aux agents de bénéficier des expériences des uns et des autres pour surmonter les difficultés rencontrées.

Par ailleurs, dans le contexte intercommunal actuel, les pratiques vont certainement évoluer pour une **mutualisation des pratiques et du matériel.**

En savoir plus sur la mise en œuvre du dispositif : [Bilan de la commune de La Couronne](#)